

Image not found or type unknown



Annulation bon de commande

Par **prinprin**, le **26/11/2012 à 09:33**

[fluo]Bonjour[/fluo] Démarché par la société ieco pour un dossier énergétique de mon habitation, j'ai signé un bon de commande pour l'isolation et je souhaite l'annuler. je me rend compte que l'article L.121-25 ne s'applique pas aux contrats conclus dans les conditions prévues à l'article L121-27.rnQue faire? [fluo]Merci[/fluo]

Par **Lag0**, le **26/11/2012 à 10:47**

Bonjour,rnPouvez-vous être plus précis ?rnCette société vous a démarché comment ? Chez vous ? Par téléphone ?rnQuand avez-vous signé le bon de commande ? Lors du démarchage ? Plus tard suite à réception du contrat ?